

LUNDI 30 JANVIER 2017
HÔTEL DU DEPARTEMENT

ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR 2017

ALLOCUTION
DE MONSIEUR BENOIT HURÉ
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
SENATEUR DES ARDENNES

Mes Chers Collègues,

Notre Assemblée est réunie en cette fin du mois de janvier pour débattre, conformément à la loi, des orientations devant servir de base à l'élaboration du Budget Primitif du présent exercice, dont les débats nous réuniront, je vous le rappelle, à partir du 20 mars prochain.

Ce difficile travail budgétaire est une nouvelle fois l'illustration de la situation inextricable de la majorité des Conseils Départementaux, dans un contexte qui, dans l'histoire de notre collectivité, ne lui a sans doute jamais été aussi défavorable et même inquiétant pour l'avenir.

Les conséquences des lois MAPTAM et NOTRe combinées avec l'asphyxie budgétaire progressive des Départements, soumis comme les autres collectivités à la restriction des dotations de l'Etat mais aussi, et plus gravement encore, au défaut de compensation des allocations de solidarité par un Gouvernement qui n'honore pas ses engagements à notre égard, par incapacité financière autant que par calcul politique, nous placent désormais dans une situation quasiment intenable. Nous ne sommes évidemment pas le seul niveau de collectivités publiques en difficulté, et cela n'est pas rassurant pour l'avenir de tout le pays.

Avant de poursuivre mon propos introductif et d'entrer dans nos débats, je souhaite que notre Assemblée, comme le veut l'usage, rende hommage à l'un de ses anciens membres, Hubert MERLHES, décédé le 7 janvier dernier dans sa 86^{ème} année.

Hubert MERLHES était né le 16 août 1931 dans le Cantal. Installé dans les Ardennes à Monthois comme médecin généraliste, il était élu conseiller municipal en 1971 puis maire de la commune en 1977, mandat qu'il a conservé jusqu'en 1989 ; il a également présidé le SIVOM de Monthois de 1979 à 1989.

Hubert MERLHES avait été élu conseiller général en mars 1979, puis réélu en 1985. Il n'avait pas été réélu au 2^{ème} tour des élections cantonales en 1992, face à Patrice GROFF qui lui a alors succédé.

Hubert MERLHES a été vice-président de la Commission des Affaires Sociales et Sanitaires de 1982 jusqu'à la fin de son mandat.

Titulaire de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale en 1990, il a été nommé conseiller général honoraire en 1993.

Je veux rendre publiquement hommage à notre collègue, qui s'est mis au service de ses concitoyens et des Ardennes pendant plus de vingt ans en tant qu'élu municipal et départemental, mais aussi au titre de sa profession de médecin.

Je veux assurer sa famille et ses proches, au nom de l'Assemblée Départementale, de tous ses anciens collègues et en mon nom personnel, de nos condoléances sincères et de toute notre sympathie.

Je vous invite à observer maintenant une minute de silence en mémoire de notre ancien collègue.

Je vous remercie.

Budget après budget, le constat doit être fait que la situation financière de notre collectivité départementale ne cesse de se fragiliser. Même si des efforts toujours plus importants de maîtrise de nos dépenses et de la gestion de notre budget ont permis de stabiliser les dépenses de fonctionnement et de personnel, le montant des aides et allocations au profit de nos concitoyens les plus fragiles continue de connaître une croissance inexorable.

Ainsi le reste à charge supporté par notre collectivité, soit la différence entre le montant des versements d'allocations et les compensations versées par l'Etat, s'élève depuis 2002 et jusqu'à aujourd'hui à près de 400 M€. Sur les seules trois dernières années, le montant total du défaut de compensation des allocations RSA, APA et PCH dépasse les 100 M€, pour un total versé de 286 M€.

Rien qu'en 2016, sur 99 M€ versés, le reste à charge représentait près de 36 M€. Dans cette situation, et dès le vote du Budget primitif pour 2016, notre Assemblée s'est vue dans l'impossibilité de budgéter la totalité des crédits nécessaires au remboursement à la Caisse d'Allocations Familiales des allocations versées aux bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active. Seuls 11 mois ont pu être pris en charge. Pour 2017, c'est une somme identique à 2016, soit 55,5 M€ qu'il est prévu d'inscrire.

Seul espoir : la stabilisation et une baisse durable du nombre de bénéficiaires du RSA. Mais les dernières statistiques du chômage faisant état d'une légère hausse dans les Ardennes à + 0,1 % ne permettent pas de croire facilement à une embellie rapide et prolongée de la situation socio-économique de notre département.

La Loi de finances rectificative pour 2016 a confirmé l'instauration d'un fonds d'urgence pour les départements les plus en difficulté. Initialement annoncé à hauteur de 400 M€, il a finalement

été ramené à 200 M€, dont 30 M€ pour l'Outre-mer, avec 40 départements éligibles dont le nôtre, à hauteur de 3,16 M€, là où nous en escomptions environ 7. Rapportée aux masses budgétaires citées plus haut, cette aide pourrait presque être qualifiée de geste symbolique.

D'autant plus que la Loi de finances pour 2017 vient à nouveau compliquer l'objectif d'équilibre financier des Départements, en élargissant notamment l'assiette des variables d'ajustement pour les dotations de l'Etat.

Notre collectivité devrait donc subir une nouvelle baisse de ses recettes de fonctionnement, pour un total de 5,7 M€. Au premier rang figure la baisse de Dotation Globale de Fonctionnement, qui est le lot commun et inévitable des collectivités compte tenu de la situation des comptes publics et de l'effort à partager, effort nécessaire, quoiqu'inégal ou inéquitable, et qui s'établit pour notre collectivité à -4 M€, portant à -13 M€ l'effort cumulé que nous avons à supporter depuis 2014 au titre de cette seule DGF.

Je rappelle tout de même que globalement les collectivités sont responsables de moins de 10% de la dette publique mais que la ponction opérée par l'Etat sur leurs dotations atteint quant à elle 30%.

S'ajoutant à ces 4 M€ en moins, -1 M€ au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la TP et -0,7 M€ sur les compensations d'exonérations de fiscalité.

Seule bonne nouvelle provenant de l'Etat, l'annonce qui m'a été faite par le Préfet de la concrétisation d'un fonds de 50 M€ destiné aux Départements dont les efforts significatifs en matière d'insertion des publics seraient reconnus, et dont les Ardennes feraient partie.

Par ailleurs, le rythme d'évolution de nos dépenses d'investissement s'est ralenti en 2016, compte tenu du non-paiement de certains engagements sur la LGV Est et sur l'A 304 qui ont été différés.

Compte tenu en outre de l'encaissement de certaines recettes qui n'était pas programmées et de dépenses qui pourraient être honorées, il serait même possible d'envisager un excédent au Compte Administratif de 2016, permettant de contribuer à bâtir un Budget équilibré pour 2017.

Malgré ce difficile exercice d'équilibre sur un fil, la crainte demeure d'assister dans notre département comme dans la majorité des conseils départementaux à une asphyxie progressive et inexorable, si ce n'est à un étranglement délibéré, de notre échelon de collectivité,

sans qu'il soit d'ailleurs envisagé de solution de substitution, alors que les dépenses de solidarité ne peuvent être escomptées à la baisse avant longtemps, ni qu'un autre échelon institutionnel d'action publique, Etat, régions, métropoles, intercommunalités, communes, ne puisse les assumer à sa place.

C'est précisément ce qui doit plus que jamais nous inciter à poursuivre notre politique volontariste d'investissement mise au service de l'avenir des Ardennes.

Au premier plan figure naturellement notre contribution à l'achèvement des travaux de l'A 304, prévu fin 2017, mais aussi la réalisation d'autres chantiers indispensables : le raccordement A 304 - RN 43, la construction de la nouvelle MADEP, notre participation en tant que membre du Syndicat Mixte du Moulin Le Blanc à la réalisation du Grand Campus de Charleville-Mézières, le prolongement de la Voie Verte Trans Ardennes vers Mouzon ainsi que la jonction de la Boucle de Chooz. Il s'y ajoute la réalisation dès ce premier semestre du complexe d'entraînement ACIER au bénéfice des sapeurs du 3^{ème} Régiment du Génie et des sapeurs-pompiers des Ardennes, projet totalement innovant et suivi de près au niveau national. J'y ajoute également les investissements destinés à moderniser l'aérodrome de Belval et ceux qu'il faut prévoir pour contribuer à la modernisation de la ligne SNCF Charleville-Givet.

A ce titre je veux rappeler que la Région Grand Est a décidé au cours de l'année 2016 de soutenir significativement les Ardennes, au titre de sa participation au Contrat de Plan Etat-Région, pour un total de 31 M€, destinés à la fois à prendre en compte le surcoût de l'A 304 et l'indispensable modernisation de la ligne ferroviaire de la Vallée de la Meuse, 2^{ème} ligne en terme de fréquentation de l'ex région Champagne Ardenne, après Reims-Charleville. Permettez-moi aussi de saluer son implication très forte en faveur du déploiement du Très Haut Débit dans tous les départements du Grand Est, allégeant d'autant la charge que nous avons décidé d'assumer aux côtés des intercommunalités ardennaises.

Naturellement nous devons aussi poursuivre notre contribution au développement de la plate forme dédiée à la fabrication additive, Platinum 3D, qui place les Ardennes en tête des départements en termes d'équipements de pointe dans ce domaine, notamment sur la fabrication de pièces métalliques, préparant chez nous ce qui sera l'industrie du futur.

Le recours à l'emprunt devra seul permettre de faire face à nos besoins de crédits pour l'investissement, avec un encours prévisible d'environ 240 M€ en fin d'année.

Je rappelle ici que les dépenses contraintes supportées par notre collectivité au titre de notre participation volontaire à des

programmes incombant prioritairement à l'Etat représentaient en cumul à fin 2016 un montant de 200 M€, rien qu'au titre de l'autoroute A 34-A 304, de la LGV Est, du programme ANRU, sans même y compter notre participation légitime aux travaux de lutte contre les crues de la Meuse portés par l'EPAMA, dont nous pouvons apprécier depuis plusieurs années les résultats positifs pour les habitants des Ardennes et pour nos entreprises.

Je ne peux aborder ici tous les sujets dont notre Assemblée va débattre au cours de cette séance, après en avoir déjà discuté en Commissions.

A l'issue de ce travail de réflexion en commun, je vous proposerai un budget qui permette à notre collectivité d'assumer ses devoirs déjà anciens de solidarité en faveur de nos concitoyens les plus fragiles, ses devoirs nouveaux issus de la loi NOTRe de solidarité à l'égard des territoires eux aussi les plus fragiles, mais aussi ses devoirs d'investisseur public de premier ordre, pour améliorer la qualité de vie de nos habitants, l'attractivité des Ardennes et soutenir l'emploi, en particulier dans les entreprises qui réalisent des investissements.

Je sais que beaucoup s'interrogent à juste titre sur les marges de manœuvre réelles qui sont les nôtres aujourd'hui. Je sais aussi que les échéances électorales à venir auront dès cette année des

incidences significatives, voire décisives, non seulement pour l'institution départementale mais aussi pour l'avenir de beaucoup de territoires dans la même situation que le nôtre. Avec leurs handicaps mais aussi leurs atouts que nous nous attachons à conforter, pour assurer à nos concitoyens les perspectives et la possibilité de croire à un avenir sur place, pour eux-mêmes et pour leurs enfants, les Ardennes méritent plus que jamais notre engagement plein et entier au service de leur renouveau, qui contribuera à celui de notre pays.